

FOMECEF

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2023

Conseil d'administration du 02 Mars 2024

FOMECEF
14 Avenue Jules Isaac
13 100 Aix-en-Provence

Le 20 Février 2024
Ce rapport contient 17 pages

FOMECEF

14 Avenue Jules Isaac – 13 100 Aix-en-Provence

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31 décembre 2023**

Aux membres du Conseil d'Administration,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FOMECEF relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité établi par le Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 Février 2024

Pour le Cabinet AGENORA Audit
Commissaire aux comptes

Pierre de TRUCHIS
Associé

FOMECEF - BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	AU 31 /12/23			Au 31/12/22
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	210 002	89 646	120 356	24 984
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>	210 002	89 646	120 356	24 984
Immobilisations corporelles	145 151	3 781	141 369	0
Terrains			0	0
Constructions	140 000	3 475	136 525	0
Autres immobilisations corporelles	5 151	306	4 845	0
Immobilisations corporelles en cours			0	0
Avances et acomptes	0		0	0
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	0		0	0
Immobilisations financières	1 210 142	0	1 210 142	950 143
Participations et Créances rattachées	1 000 142		1 000 142	740 143
Autres titres immobilisés			0	0
Prêts	210 000		210 000	210 000
Autres			0	0
Total I	1 565 295	93 428	1 471 868	975 127
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	6 003	3 899	2 104	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 899	3 899	0	0
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	2 104		2 104	0
Valeurs mobilières de placement	1 088 110		1 088 110	1 251 691
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	132 375		132 375	51 614
Total II	1 226 488	3 899	1 222 589	1 303 306
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 791 783	97 327	2 694 457	2 278 433

PASSIF	AU 31 /12/23	Au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	914 318	772 318
<i>Fonds propres statutaires</i>	290 142	290 142
<i>Fonds propres complémentaires</i>	624 176	482 176
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		0
Réserves		0
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 469 466	1 226 596
Excédent ou déficit de l'exercice	177 929	244 871
Situation nette (sous total)	2 561 714	2 243 784
Total I	2 561 714	2 243 784
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	120 356	24 984
Total II	120 356	24 984
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses	6 960	4 560
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 400	5 000
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27	103
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	12 387	9 664
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 694 457	2 278 432

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Produits de tiers financeurs	204 229	263 550
Ressources liées à la générosité du public		263 550
Dons manuels	88 281	263 550
Mécénats	64 000	
Legs, donations et assurances-vie	51 948	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	28 046	21 672
Total I	232 275	285 222
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	8 748	8 524
Aides financières	70 000	37 000
Impôts, taxes et versements assimilés	1 856	
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 681	0
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 448	
Total II	90 733	45 524
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	141 542	239 698
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	30 000	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 388	5 173
Total III	36 388	5 173
CHARGES FINANCIERES :		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	36 388	5 173
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	177 929	244 871
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	268 663	290 395
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	90 733	45 524
EXCEDENT OU DEFICIT	177 929	244 871
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

FOMECEF

Annexe aux comptes annuels présentés en euros

Période : du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 694 457 euros

Le résultat net comptable est excédentaire de 177 929 €

Les informations de cette annexe font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 8 février 2024 par le Secrétaire et le Trésorier.

Objet, missions et moyens du Fonds

Le Fonds a pour objet d'engager et soutenir toute activité, initiative ou action philanthropique concourant à l'éducation des jeunes ou des adultes, à leur formation humaine ou professionnelle, et à la diffusion et à la circulation de la culture et de l'information.

Le Fonds a notamment pour missions :

— recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable.

— utiliser les revenus de la capitalisation de la dotation et toutes autres ressources reçues par le fonds en vue de la réalisation de son objet et notamment :

a) apporter son concours financier, matériel et moral à tous centres culturels, clubs de jeunes, centres de rencontres, résidences d'étudiants et de jeunes travailleurs et, en général, aux actions de toute personne physique ou morale œuvrant dans le domaine d'action du Fonds ;

b) favoriser l'activité de toutes associations ou organismes ayant pour objet le développement de la personne humaine par le moyen de l'éducation, la formation et la culture, par la mise à disposition de locaux à des conditions préférentielles par rapport à celles du marché. Cette mise à disposition peut prendre la forme d'une location, d'un commodat ou toute autre forme permise par la loi.

— le Fonds peut organiser, sous réserve d'autorisation administrative, des campagnes d'appel à la générosité publique.

Les moyens du fonds sont principalement constitués par :

1. — Les revenus de capitaux mobiliers et/ou revenus fonciers provenant notamment de la capitalisation de la dotation ou de toutes autres dotations complémentaires ;
2. — Les produits des activités autorisées par les statuts ;
3. — Les produits des rétributions pour services rendus ;

4. — Les dons manuels issus d'un appel autorisé à la générosité du public ;
5. — Les subventions publiques, sous réserve d'autorisation donnée par arrêté ministériel ;
6. — Toute autre ressource non interdite par la loi.

Faits caractéristiques de l'exercice ou postérieurs à l'exercice

Pendant l'exercice 2023, le fonds a reçu un legs, la donation d'une chambre de service à Paris et une donation temporaire d'usufruit.

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par les règlements ANC n° 2019-04, 2020-08, 2021-02, 2022-02, 2022-04 et 2023-01.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Coûts historiques,
- Séparation des exercices.

Notes sur le Bilan. Actif

A – Actif immobilisé

Une donation temporaire d'usufruit, portant sur les actions d'une société, (à savoir les actions d'une SAS) a été reçue le 19 mai 2023. Elle a été immobilisée pour une valeur de 119 152 €. La donation d'une chambre de service sise à Paris XVI°, intervenue le 19 mai 2023 a été immobilisé pour une valeur de 140 000 €. Il en va de même pour les travaux d'aménagement de ce local, immobilisés pour une valeur de 5 151 €

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

A.1 – Immobilisations brutes : = 1 565 295 €

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	90 850	119 152	0	210 002
Immobilisations corporelles	0	145 151	0	145 151
Immobilisations financières	950 142	260 000	0	1 210 142
TOTAL	1 040 992	524 303	0	1 565 295

A.2 – Amortissements et provisions d'actif = 93 428 €

Amortissements et provisions	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	65 866	23 780	0	89 646
Immobilisations corporelles	0	3 782	0	3 782
Autres immo. financières	0	0	0	0
TOTAL	65 866	27 562	0	93 428

A.3 – Détail des immobilisations et amortissements en fin de période = 1 471 868 €

Nature des biens immobilisés	Montant	Amort/Dépréciat	Valeur nette	Modalités
Immobilisations incorporelles	210 002	89 646	120 356	10 ou 5 ans linéaire
Immobilisations corporelles	145 151	3 782	141 369	
Participations	56 586	0	56 586	
Créances rattachées	943 557	0	943 557	
Avances remboursables	210 000	0	210 000	
TOTAL	1 565 296	93 428	1 471 868	

Les immobilisations incorporelles correspondent à deux donations temporaires d'usufruit, à savoir :

Nature de l'actif sous-jacent	Date signature de la donation temporaire d'usufruit	Durée de la donation temporaire d'usufruit
Local commercial	16 septembre 2015	10 ans
Portefeuille d'actions	19 mai 2023	5 ans

La valorisation de ces donations temporaires d'usufruit a été faite dans les actes de donation respectifs et n'a pas été modifiée depuis.

B – Actif financier

L'actif financier représente une participation dans le capital social (122 parts sociales) de la Société d'Investissements Culturels et Éducatifs (SICE), qui fait partie de la dotation initiale du fonds.

Les créances rattachées à ces participations complètent la dotation initiale du fonds.

S'y ajoute, en 2018, un dépôt en compte courant non statutaire pour 450 000 €, augmenté de 260 000 € en 2023.

La valeur au bilan des titres est comparée à la quote-part de situation nette de la société détenue. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est enregistrée dans les comptes.

Cet actif est complété par l'avance remboursable consentie au CEREF en 2018 (450 000 €) dont un remboursement partiel de 240 000 € est intervenu en 2021.

C – Autres créances

La rubrique Autres créances représente les produits à recevoir : des intérêts courus d'un prêt (2100 €) et les intérêts courus à recevoir du compte courant à la Caisse d'Épargne.

D – Valeurs mobilières de placement

Il s'agit de plusieurs dépôts à terme pour un total de 1 000 000 €, un livret A (86 272 €) et un compte épargne (1 838€)

E – Disponibilités

La rubrique Disponibilités (132 375 €) représente des chèques à encaisser à hauteur 15 881 € euros et le solde du compte chèques (116 375 €).

Notes sur le bilan. Passif

Le Fonds n'a pas d'actif inaliénable. La dotation (initiale et complémentaire) est de nature pérenne, bien qu'aliénable sous réserve de réemploi.

La dotation s'est accrue en 2023 de l'abondement de 2 000 €, prévu par décision du Conseil d'administration du 25 février 2023.

Le Fonds n'a pas reçu de *fonds dédiés*.

Information concernant les *fonds reportés liés eux legs et donations* : il s'agit exclusivement de deux donations temporaires d'usufruit reçues lors des exercices 2015 et 2023 respectivement. Sa variation correspond à l'amortissement annuel.

	Solde à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture
Local commercial	24 984		-9 085	18 899
Actions société	0	119 152	-14 695	104 457
TOTAL	24 984	119 152	23 780	120 356

Le Fonds ne comptabilise pas les *contributions volontaires en nature* dont il bénéficie. Ces contributions se résument au temps passé par les dirigeants, et il a été décidé de ne pas les comptabiliser.

Notes sur le compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers auquel on pourra se reporter pour une information plus détaillée.

Les dons reçus sont comptabilisés selon le principe de l'encaissement.

Les « Autres produits » représentent des sommes issues de donations reçues en usufruit.

Un compte de résultat par origine et destination est repris ci-après.

Compte de résultat par origine et destination

A — PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	262 275	262 275	285 222	285 222
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	204 229	204 229	263 550	263 550
- Dons manuels	88 281	88 281	263 550	263 550
- Legs, donations et assurances-vie	51 948	51 948		
- Mécénat	64 000	64 000		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	58 046	58 046	21 672	21 672
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	6 388		5 173	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	6 388		5 173	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIEÉS ANTERIEURS	0	0	0	0
TOTAL	268 662	262 275	290 395	285 222
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	70 000	70 000	37 000	37 000
1.1 Réalisées en France	70 000	70 000	37 000	37 000
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	70 000	70 000	37 000	37 000
1.2 Réalisés à l'étranger	0	0	0	0
- actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 052	13 052	8 524	8 524
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS	7 681	7 681	0	0
5 - IMPOT SUR LES BÉNÉFICES	0		0	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIEÉS DE L'EXERCICE	0	0	0	0
TOTAL	90 733	90 733	45 524	45 524
EXCÉDENT OU DÉFICIT	177 929	171 542	244 871	239 698

B — CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0	0	0	0
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	0	0	0	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0	0	0	0
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

La totalité des produits liés à la générosité du public, soit 262 275 euros, sont des produits non dédiés.

Les contributions volontaires en nature étant celles effectuées par les seuls administrateurs du fonds de dotation, il n'y a pas lieu de les mentionner.

Compte d'emploi des ressources

1. Par arrêté du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en date du 16 mars 2023, FOMECEF a été autorisé à faire appel à la générosité publique pendant l'année 2023.

2. La collecte n'a pas eu pour objectif une mission déterminée mais les actions générales du fonds. Le total des sommes recueillies est de 152 281 €.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	70 000	37 000	1 – RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	262 275	285 222
1.1 Réalisées en France	70 000	37 000	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats	204 229	263 550
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	70 000	37 000	- Dons manuels	88 281	263 550
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	51 948	
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	64 000	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	58 046	21 672
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	0	0			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 052	8 524			
TOTAL DES EMPLOIS	83 052	45 524	TOTAL DES RESSOURCES	262 275	285 222
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	7 681	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRÉCIATIONS		0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIE'S DE L'EXERCICE	0	0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIE'S ANTERIEURS		0
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	171 542	239 698	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		0
TOTAL	262 275	285 222	TOTAL	262 275	285 222
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIE'S)	1 137 479	897 781
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	171 542	239 698
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-4 845	
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIE'S)	1 304 175	1 137 479

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	À l'ouverture de l'exercice		AFFECTATION DU RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT	MONTANT	DONT GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	MONTANT	
sans droit de reprise	772 318	2 000	2 000	140 000	140 000				914 318	
avec droit de reprise	0	0		0	0	0	0	0	0	
variation	0			0		0		0	0	
	0	0		0		0		0	0	
au	1 226 596	242 871	239 698	0					1 469 466	
excédent de l'exercice	244 871	-244 871		177 929	171 542				177 929	
impôts	0	0		0	0	0	0	0	0	
investissement	0			0		0		0	0	
amortissements	0			0		0		0	0	
TOTAL	2 243 784	0	241 698	317 929	311 542	0	0	0	2 561 714	

Montant de la dotation non consommible au 31/12/2023 :

Dotation statutaire	290 142
Dotation complémentaire	624 176
TOTAL	914 318

Liste des actifs constitutifs de la dotation non consommible :

Type de dotation	Valeur immobilisée brute	Valeur immobilisée nette	Dernière évaluation	Dernière valeur vénale estimée
SICE Participations	56 586	56 586	23/09/2010	56 586
SICE Créances rattachées	233 556	233 556	23/09/2010	233 557
Dépôt en C/C SICE	450 000	450 000	16/11/2018	450 000
Local square Lamartine Paris XVI	140 000	140 000	13/04/2023	140 000
Instruments de trésorerie	34 176	34 176		34 176
Total	914 318	914 318		914 318

Ressources provenant de l'étranger (cf. Loi 2008-776 du 4 août 2008, art. 140, VI, alinéa 2)

Pendant l'exercice 2023, le fonds n'a pas reçu d'avantages ou de ressources provenant de l'étranger.

Autres informations

1. Les participations chez SICE représentent 122 sur 125 parts sociales de cette société qui est propriétaire de deux immeubles à Marseille et à Aix-en-Provence. Aussi bien les participations que les créances rattachées sont estimées à leur valeur historique.

(en euros)		SICE - Société Civile Particulière 14, av. Jules Isaac 13100 Aix en Provence D 320 476 609
Capital social		9 528
Capitaux propres (autres que le capital social)		1.435 074
Quote-part du capital détenu (%)		97,60%
Valeur comptable des titres détenus	Brut	56 585
	Net	56 585
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés		-
Divers		-
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (1)		218 866
Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)		4 282
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice		-
Observations		

(1) Exercice clos le 31 décembre 2022

2. Rémunération des dirigeants.

Aucun des membres du Conseil d'Administration ne reçoit de rémunération d'aucune sorte de la part du fonds.

3. Engagements donnés.

En date du 4 novembre 2014 le fonds a cautionné un emprunt de la société SICE auprès d'un particulier pour un montant de 700 000 € pour une durée de neuf ans, renouvelable par période de trois ans. La société SICE ayant remboursé cet emprunt en 2023, la caution est éteinte.

En date du 30 septembre 2021, à l'occasion du remboursement partiel de l'avance accordée au CEREF le 25 octobre 2018, FOMECEF s'est engagé à remettre à disposition du CEREF une somme de 210 000 euros en cas de demande de celui-ci, et ce jusqu'au 31 mars 2024.

4. Honoraires du commissaire aux comptes

Une provision de 5 400 euros pour honoraires du commissaire aux comptes, relatifs à sa mission légale est constatée en 2023.

5. Le fonds n'a pas eu recours à l'emploi salarié.

6. Litiges : le preneur à bail du local commercial sis 2 passage des Entrepreneurs à Paris a quitté les lieux le 30 septembre 2023 alors que le bail se poursuit jusqu'au 30 septembre 2025. Il a réglé les loyers et charges jusqu'au 30 octobre 2023. Une provision pour dépréciation des

comptes clients de 3 899 euros, correspondant aux loyers et charges de novembre et décembre 2023, a été constatée.

Aix-en-Provence, le 8 février 2024